

INTITULÉS ET DESCRIPTIFS DES SERVITUDES	SERVICES RESPONSABLES
<p><u>A.4 – COURS D’EAU - PASSAGE TRAVAUX ET ENTRETIEN DES OUVRAGES</u></p> <p>Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges de cours d’eau non domaniaux .</p> <p><u>Cours d’eau concernés</u> : voir liste pages 10 et 11 du dossier de « porter à connaissance » de décembre 2011.</p> <p><i>Voir également copie de l’arrêté du 26/09/1988 fixant la liste des cours d’eau concernés + liste annexée à l’arrêté, sur CD-rom dans le dossier « Documents annexes ».</i></p>	<p><i>Direction Départementale des Territoires - 24 Bd des Alliés – CS50389 - 70014 VESOUL CEDEX</i></p>
<p><u>AC.1 – MONUMENTS HISTORIQUES</u></p> <p>Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits.</p> <p><u>Monuments concernés</u> : voir liste actualisée page. Erreur ! Signet non défini..</p> <p><i>Voir également le report cartographique des périmètres de protection sur CD-rom, dans le dossier « Documents annexes ».</i></p>	<p><i>Direction Régionale des Affaires culturelles – 7 rue Charles Nodier – 25043 BESANCON CEDEX</i></p> <p><i>Service Territorial de l’architecture et du Patrimoine de la Hte-Saône 24 Bld des Alliés - 70000 VESOUL</i></p>
<p><u>AC.2 – SITES INSCRITS ET CLASSES</u></p> <p>Servitudes de protection des sites inscrits et classés.</p> <p><u>Sites concernés</u> : site du château de Buthiers et son parc (site inscrit par arrêté du 12/12/1968) – site de l’ancienne abbaye de Cirey-les-Bellevaux (site classé par arrêté du 20/06/1951) – site du village de Fondremand et ses abords (site inscrit par arrêté du 28/10/1977) – site de la source de la Romaine à Fondremand (site classé par arrêté du 13/06/1913)..</p> <p><i>Voir courrier de la DREAL DU 13/11/2015 + report cartographique des sites + fiche explicative pour la source de la Romaine, sur CD-rom, dans le dossier « Documents annexes ».</i></p>	<p><i>Direction Régionale des Affaires culturelles – 7 rue Charles Nodier – 25043 BESANCON CEDEX</i></p>
<p><u>AC.3 – RESERVES NATURELLES</u></p> <p>Servitudes relatives aux réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles.</p> <p><u>Sites concernés</u> : réserve naturelle régionale du Vallon de Fontenelay sur Montboillon et Bucey-les-Gy.</p>	<p><i>Direction Régionale l’environnement, de l’aménagement et du logement – 17 E rue Alain Savary – BP 1269 – 25005 BESANCON</i></p>

INTITULÉS ET DESCRIPTIFS DES SERVITUDES	SERVICES RESPONSABLES
<p><u>AC.4 – PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN</u></p> <p>Servitudes relatives aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) instaurées autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.</p> <p>Site concerné : ZPPAUP de Fondremand.</p> <p><i>Voir le report cartographique de la zone concernée sur CD-rom, dans le dossier « Documents annexes ».</i></p>	<p><i>Direction Régionale des Affaires culturelles – 7 rue Charles Nodier – 25043 BESANCON CEDEX</i></p> <p><i>Service Territorial de l'architecture et du Patrimoine de la Hte-Saône 24 Bld des Alliés - 70000 VESOUL</i></p>
<p><u>AS.1 – PROTECTION DES EAUX</u></p> <p>Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables.</p> <p>Captages concernés : Voir liste mise à jour page 13 et suivantes.</p> <p><i>Voir également copie des derniers arrêtés de DUP + report cartographique des périmètres de protections, sur CD-rom, dans le dossier « Documents annexes ». Voir également le chapitre « Eau potable » page Erreur ! Signet non défini.</i></p>	<p><i>A.R.S de Franche-Comté - Délégation Territoriale de la Hte-Saône - 3 rue Leblond -BP 412- 70014 VESOUL Cedex</i></p>
<p><u>EL.7 – ALIGNEMENT SUR LES VOIES PUBLIQUES</u></p> <p>Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales et communales.</p> <p>Voies concernées : voir liste des routes départementales, page 17 (pour les servitudes d'alignement sur voies communales, voir les plans d'alignement consultables dans les mairies de chaque commune concernée).</p> <p><i>Voir également copie du courrier de la DSTT.70 joint au « porter à connaissance du 12/01/2012..</i></p>	<p>Pour les R.D : DSTT 70 – Espace 70 – 4 A rue de l'industrie – BP 10339 – 70006 VESOUL Cedex</p>
<p><u>EL.11 – INTERDICTION D'ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS</u></p> <p>Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomérations.</p> <p>Route concernée : RN.57 – tronçons à 2 X 2 voies.</p>	<p><i>DIR Est – Division exploitation de Besançon – Petite Vèze – RD.104 – 25660 LA VEZE</i></p>

INTITULÉS ET DESCRIPTIFS DES SERVITUDES	SERVICES RESPONSABLES
<p><u>I.4 – LIGNES ELECTRIQUES</u></p> <p>Périmètres de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine.</p> <p><u>Réseaux concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réseau de distribution géré par ERDF (si nécessaire, les plans des réseaux peuvent être obtenus auprès des services d'ERDF – voir adresse ci-contre). - réseau de distribution géré par la SICAE de Ray-Cendrecourt pour les communes de Fondremand, Hyet, Pennesières, Quenoche, La Malachère et Trésilley. 	<p><i>ERDF URE Alsace-Franche Comté – 57 rue Bersot – BP 1209 - 25000 BESANCON</i></p> <p><i>SICAE de Ray-Cendrecourt – 9 Av. du Lac – BP 159 – 70003 VESOUL CEDEX</i></p>
<p><u>PM 1 – PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES OU MINIERES</u></p> <p><i>Anciennes servitudes codifiées EL.2 – Défense contre les inondations – Voir détail page 24 du dossier de « porter à connaissance » de décembre 2011.</i></p> <p>Servitudes résultant des plan de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers – et documents valant PPRN.</p> <p><u>Document et cours d'eau concernés :</u> Plan de surfaces submersibles de la vallée de l'Ognon approuvé le 28/01/1955 (PSS valant PPRi) .</p>	<p><i>DDT.70</i></p> <p><i>24 Bld des Alliés</i></p> <p><i>BP 389</i></p> <p><i>70014 VESOUL CEDEX.</i></p>
<p><u>PT.2 - TELECOMMUNICATIONS – PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES</u></p> <p>Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception, contre les obstacles.</p> <p><u>Liaisons hertziennes concernées :</u> voir liste page 29 du dossier de « porter à connaissance » de décembre 2011.</p>	<p><i>France Télécom – 6 av. Paul Doumer – BP 213 – 54506 VANDOEUVRE CEDEX</i></p> <p><i>et</i></p> <p><i>France Télécom - Unité de Pilotage - Réseaux N-E - 26 avenue de Stalingrad - BP 88007 - 21080 DIJON CEDEX 9</i></p>
<p><u>PT.3 - RESEAUX DE TELECOMMUNICATION</u></p> <p>Servitudes instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau de télécommunication (y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles). .../... <u>.../...</u></p>	<p><i>Unité de Pilotage de France Télécom - Réseaux Nord Est</i></p> <p><i>26 avenue de Stalingrad - BP 88007 - 21080 DIJON CEDEX 9</i></p>

INTITULÉS ET DESCRIPTIFS DES SERVITUDES	SERVICES RESPONSABLES
<p><u>Câbles de télécommunication sur les communes de</u> : voir liste page 30 du dossier de « porter à connaissance » de décembre 2011.</p>	
<p><u>T 1 - VOIES FERREES</u></p> <p>Servitudes relatives aux voies ferrées.</p> <p><u>Voie concernée</u> : branche Est de la ligne à grand vitesse (LGV) Rhin-Rhône N° 014000, sur les communes de Buthiers, Cirey, Nouvelle-Les Cromary, Rioz, Sorans-les-Breurey, Traitiefontaine et Voray-sur-l'Ognon.</p> <p>Pour les incidences de ces servitudes sur le zonage du PLUi, voir notes page 17 .</p>	<p><i>Direction territoriale de l'immobilier Sud-Est de la SNCF – Immeuble le Danica – 19 Av. Georges Pompidou – 69003 LYON.</i></p>